

## DECISION DE LA DIRECTRICE N° 857/2025

### Déstockage de produits boutique

Conformément :

- à l'article R331-5 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur
- à la délibération du conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016 déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art. R331-23,I,8°)

La directrice du Parc national de Port-Cros décide de déstocker les produits listés ci-dessous (fin de séries, articles obsolètes) :

Code	Descriptif	Année	Quantité à déstocker
BIJBOU005	Boucle oreille fleurs - Lavande	2022	2
BIJBOU006	Boucle oreille fleurs - Olivier	2022	4
BIJBOU011	Boucle oreille fleurs - Oxalis pied de chèvre	2022	1
BIJBRA110	Bracelet 1 médaille acier - collection 2020/2021	2020	2
CARPOS010	Carte postale fond noir	2014	887
GUIGIS035	Mémo Gisserot - Oiseaux de Mer	2012	4
GUIPLA030	Fiches de détermination REQUINS - Longitude181	2017	1
LIVENF500	Les dauphins - Carnets de la Huppe	2009	3
LIVENF515	Tortue - Editions HESSE	2007	29
LIVESM001	Méditerranée Harmelin/Bassemayousse	2008	19
LIVDIV009	Le Parc national de Port-Cros hors saison - Glénat	2024	100

Ces produits seront remis au service Accueil Communication Tourisme et Ecocitoyenneté.

Ils pourront être distribués comme lots lors de salons, manifestations ou concours organisés par le Parc ou utilisés lors d'animations d'Education à l'Environnement et au Développement Durable.

A Hyères, le 05/03/2025

La directrice,

  
Sophie-Dorothée Duron

Par délégation  
Le Directeur Adjoint  
François VICTOR

***La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros ([www.portcrosparcnational.fr](http://www.portcrosparcnational.fr)).***